

# ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER ARUM

Adresse du local : Campus Saint-Priest, Bâtiment 1 - 860, Rue de Saint-Priest, MONTPELLIER

Permanences au local : lundi 10 h à 12 h

---

## Compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration de l'ARUM du 10 juin 2021

---

**Présent(e)s :** Jeanne ALBERT, Jacqueline ARMAND, Armand BOYAT, Michèle BOYER, Jean-Luc BRIBES, Claude DUCHEMIN, Bernard GAY, Ghislaine PUIG, Jocelyne RECH, Colette ROUSTANT-DELSENY, Christian VIGNE.

**Excusé(e)s :** André-René BOYER (procuration à Michèle BOYER), Marie France NOUGUES (procuration à Claude DUCHEMIN), Mireille PASSAMA (procuration à Ghislaine PUIG), Michel SAVOYANT (procuration à Armand BOYAT).

**Président de séance :** Armand BOYAT.

**Secrétaire de séance :** Michèle BOYER.

La séance est ouverte à 9 h 30

**L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :**

- 1 – Approbation du procès-verbal du CA virtuel de décembre 2020
- 2 – Accueil des nouveaux membres du CA
- 3 – Désignation des membres du bureau
- 4 – Nouveau règlement intérieur
- 5 – Conséquence des annulations de séjour
- 6 – Point sur les cotisations
- 7 – Situation financière de l'association
- 8 – Point sur les activités du dernier trimestre 2021
- 9 – Déménagement du site Saint-Priest vers le site Triolet
- 10 – Questions diverses

### **1 – Approbation du procès-verbal du CA du 5 décembre 2019**

Le procès-verbal du CA virtuel du mois de décembre 2020 est approuvé et adopté à l'unanimité. Il est rappelé que le procès-verbal est envoyé aux membres du CA dès sa rédaction achevée pour lecture, amendements, corrections, ajouts ... et que sa validation intervient lors du CA suivant (décembre 2021 en l'occurrence).

### **2 – Présentation des nouveaux membres du CA**

Deux membres du CA sollicitaient un nouveau mandat comme membre du CA de l'ARUM : Mireille PASSAMA et Colette ROUSTANT-DELSENY. Elles ont été élues à l'unanimité des membres ayant participé à l'assemblée générale tenue en distanciel en février - mars 2021. Elles en sont félicitées.

### **3 – Désignation des membres du bureau**

Les membres du bureau doivent être désignés parmi les 15 membres du CA. Un appel à candidature est effectué pour les différents postes à pourvoir. Les membres retenus et acceptés à l'unanimité pour occuper les différentes fonctions sont les suivants :

- Présidence : Armand BOYAT
- Vice-présidence : Ghislaine PUIG
- Trésorier : Claude DUCHEMIN
- Trésorier adjoint : Bernard GAY
- Secrétaire : Michèle BOYER

Ghislaine PUIG avait souhaité "passer la main" mais accepte de terminer l'année 2021, faute de candidat(e). Il serait souhaitable que la personne qui accepte cette fonction profite de la durée de sa mission de vice-président(e) pour se former et pour s'engager ensuite dans la fonction de président(e).

Le poste de secrétaire adjoint(e) n'est pas pourvu faute de volontaire, mais il serait aussi souhaitable de trouver un(e) candidat(e) pour suppléer la secrétaire en cas de besoin et pour étoffer le bureau de l'association. Candidatures à mobiliser pour février 2022, par le renouvellement du CA (5 membres).

***Armand BOYAT remercie les membres du CA de leur engagement et plus particulièrement les membres du bureau qui animent et font vivre notre association.***

## **4 – Nouveau règlement intérieur**

Il avait déjà été souligné les difficultés liées à la distinction entre membres de l'ARUM dont les prérogatives relèvent de leur appartenance universitaire et les membres dits "associés" ou "ressortissants", les uns pouvant participer à l'assemblée générale et y voter, les autres ne le pouvant pas.

Il est rappelé que les statuts de l'association dans son article 6 précisent que : "*Sont membres actifs ou adhérents, les personnes qui ont pris l'engagement de verser annuellement à l'association la cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale.*" A l'heure actuelle, pratiquement tous les membres dits "associés" payent cette cotisation, même s'ils n'en ont pas l'obligation formelle et la distinction qui est faite entre les droits des uns et celui des autres, est entièrement contenue dans le règlement intérieur de l'association. Cette situation rend délicate la question du maintien de ces membres dans l'association lorsqu'ils ne payent pas leur cotisation.

Le nouveau règlement intérieur proposé stipule que les membres retraités universitaires et leur conjoint sont tous membres à part entière et de plein droit dès lors qu'ils payent leur cotisation.

Le nouveau règlement élargit l'accès à l'association à des personnes non universitaires parrainées par un membre de l'association et dont la candidature serait validée par le bureau et le CA de l'association. La crainte d'une réaction de l'université qui subventionne notre association devrait être écartée dès lors que le nombre de membres acceptés du fait de cette ouverture, sera statutairement limité (chiffre à définir).

Les autres points ne sont pas différents du précédent règlement même si une formulation différente a pu être adoptée. Il est cependant rappelé que les personnes invitées ou acceptées à participer à des activités ARUM peuvent se voir demander un tarif différent de celui des membres, du fait même de la subvention universitaire à nos activités.

Le passage du nombre de membres du CA de 18 maximum à 15 a induit un renouvellement en nombre du conseil, différent suivant les années (7 en 2020, 2 en 2021, 5 en 2022 ...). Les modalités de renouvellement seront examinées pour tenter de retrouver un niveau identique de renouvellement pour toutes les années (allongement ou raccourcissement temporaire de certains mandats ?).

Le remboursement des activités organisées par l'ARUM en cas d'annulation sera illustré et traité par la situation rencontrée lors du séjour de l'Isle-sur-la-Sorgue en juin 2021.

***Ce nouveau règlement intérieur accepté par le CA sera complété sur les points évoqués ci-dessus, par le bureau et soumis à l'assemblée générale de février 2022 pour validation.***

## **5 – Conséquence des annulations de séjour**

L'exemple du séjour randonnées Isle-sur-la-Sorgue vécu en juin 2021 est révélateur des difficultés rencontrées lorsque des annulations de participation surviennent à propos d'activités organisées par l'ARUM. Le séjour prévu en juin 2020 avait recueilli 59 participations, il a été reporté en 2021 pratiquement aux mêmes dates, avec maintien d'un même niveau de prix. La situation sanitaire et les incertitudes de réalisation de 2021 ont conduit à un très grand nombre d'annulations (27) pour des raisons diverses (médicales, professionnelles, de convenance ...). Si les lourdes pénalités injustement appliquées par la structure organisatrice (Belambra) ont pu être évitées, la question des acomptes versés en 2020 par les personnes ayant annulé, se pose. La situation très particulière de l'année 2021 peut être entendue d'une part, mais d'autre part, il ne serait pas acceptable que l'habitude de s'inscrire à un séjour, puis d'y renoncer sans raison majeure, puisse devenir une habitude. Par ailleurs, tout séjour induit des frais fixes (reconnaitances par exemple, droits d'entrée pour des visites de sites et pour un groupe de taille fixée ...) qu'il faut assumer. Enfin, les 3 personnes ayant dû annuler, pour des

raisons médicales, après la fixation définitive du nombre de participants se verront appliquer une franchise de 50 euros, par la mise en œuvre de l'assurance de Belambra.

*Pour l'ensemble des raisons évoquées, il a été retenu que les personnes ayant dû annuler pour des raisons médicales ou professionnelles seront intégralement remboursées de l'acompte de 80 € versé en 2020, mais que pour les personnes ayant annulé pour des raisons autres, une retenue de 20 € par personne sera appliquée. Cette mesure sera mise en œuvre par le bureau de l'association. La somme conservée financera les frais fixes engagés et le remboursement des franchises imposées pour les ultimes annulations.*

## 6 – Point sur les cotisations

Du fait de la pandémie et des confinements, les deux années 2020 et 2021 ont été tout à fait particulières avec peu de réalisations. Les cotisations des trois années 2020, 2021 et 2022 ont été fixées lors de l'AG de février 2019, 2020 et 2021, toutes pour un montant de 25 € par personne. La subvention demandée à l'Université, bien que non encore versée, s'élève à 3000 € (4000 € les années précédentes). **Le CA décide de modifier le montant de la cotisation 2021, non encore mise en appel, et de le fixer à 15 €.** En 2022, le montant acté par l'AG de 2021 sera appliqué. Certaines personnes ont déjà payé leur cotisation 2021, la différence constituera une avance sur la cotisation de l'année 2022.

## 7 – Situation financière de l'association

Claude DUCHEMIN présente rapidement la situation financière de l'association : 4073,04 € sur le compte courant et 9459,05 € sur le livret, soit 13532,09 € disponible. Nous sommes en attente de la subvention UM de 3000 €. Dépenses à prévoir : 1500 € sont mis en réserve pour les loyers de 2019 à 2021 non encore exigés par l'UM, repas du CA, remboursements Isle-sur-la-Sorgue du fait des annulations : de l'ordre de 2000 € (voir décision ci-dessus), contribution à la fête de printemps à Saint-Saturnin-de-Lucian ...

## 8 – Point sur les activités du dernier trimestre 2021

Nous formulons le souhait de ne pas avoir à subir de nouvelle vague de Covid et de confinement associé, pour une reprise durable de nos activités !

**Festivités :** dans les semaines et mois à venir sont prévus :

- La fête de printemps à Saint-Saturnin-de-Lucian avec deux randonnées le matin (une très courte et une plus longue) suivies d'un repas au restaurant Le Pressoir. Une soixantaine d'inscrits. Prix demandé 20 € + contribution ARUM 5 €.
- Un apéritif découverte sera organisé à la fin juin, à une date à définir, devant nos nouveaux locaux sur le site Triolet, pour faire connaître ces derniers et leur localisation précise (1).
- La fête de rentrée se tiendra à Castries en septembre, avec une courte marche le long de l'aqueduc, un repas au restaurant et une visite du château de Castries. Programme à affiner.
- Une visite du Jardin des Plantes pourrait être organisée en concertation avec son directeur Thierry LAVABRE, mais le lien avec le XXI<sup>ème</sup> anniversaire de l'ARUM serait abandonné.
- La fête de fin d'année se tiendra au restaurant du golf de Coulondres à Saint-Gély-du-Fesc, à une date à définir.

**Randonnées :** pour le dernier trimestre :

- Le programme du mois de septembre sera établi avec les randonnées programmées et non réalisées, sans réunion de la commission, mais avec l'accord des proposant.
- Le programme des mois d'octobre à décembre sera établi lors d'une réunion de la commission marche en septembre.

**Séjour randonnées :** en septembre

- Un séjour randonnées est envisagé du 14 au 17 septembre s'il réunit au moins une vingtaine de participants, au domaine Vayamundo de l'Espinet à Quillan (Aude) où nous étions déjà allés en 2015. Au programme : montée à Bugarach, visite du château de Quéribus ... Coût de l'ordre de 250 à 260 €, à préciser.

**Visites muséales :**

- Musée Fabre à Montpellier : exposition sur l'art contemporain, pour des groupes de 20 personnes maximum. Date envisagée : début du mois de juillet, à réserver et diffusion à faire rapidement.

- Musée Paul Valéry à Sète : exposition sur l'art arborigène, pour des groupes de 20 personnes maximum et pas de certitude sur un deuxième groupe. Visite suivie d'un repas au restaurant. Date prévue le vendredi 10 septembre, à réserver et diffusion à faire rapidement.
- Musée de l'art brut à Montpellier.
- Musée saharien au Crès.
- Musée Médard à Lunel, gratuit le mardi.

**Bureautique** )

**Photo numérique** ) à envisager à la suite de notre installation dans les nouveaux locaux du site de Triolet.

**Bibliothèque** )

**Sorties :**

- Visite de Prédicte et de Midi libre à envisager.

**Visite :**

- Visite à Saint-Gilles à envisager ?

**Marche à la demi-journée :**

- A reporter au début de l'année 2022.

## 9 – Déménagement du site Saint-Priest vers le site Triolet

Le président de l'UM Philippe AUGÉ nous a signifié le 26 avril que nous devrions quitter le site Saint-Priest avant la fin du mois de juin pour emménager en septembre sur le site Triolet (bâtiment 4) dans des locaux qui seraient rénovés. Notre crainte d'avoir à réaliser deux déménagements a été levée par la mise en restauration rapide des locaux devant nous accueillir dans des conditions décentes : nettoyage, peinture, reprise de l'éclairage et des réseaux électriques, changement des serrures ... Il n'est pas certain cependant que cette installation perdure au-delà de 2024, ce bâtiment ayant lui aussi vocation à être détruit !

La mise en cartons du contenu de nos armoires est très avancée, le transfert sur le site Triolet de ces derniers et de tout le mobilier sera assuré avec les moyens techniques et du personnel de l'UM. Les dates qui seront proposées sont les suivantes : 22, 23 ou 25 juin (2). Nous devons être présents ce jour-là. Il n'est pas certain que la mise en place du mobilier puisse être faite à l'emplacement définitif en juin, mais un appui nous a été assuré par l'UM en septembre.

Christian VIGNE se propose de nous donner un réfrigérateur inutilisé, ainsi qu'un four à micro-ondes. Merci.

Les cartes d'accès au site Saint-Priest ont été validées pour l'accès au site Triolet. De nouvelles cartes seront demandées pour Jackie ARMAND et Maurice BOISSIER, celle de Claude ALBERT sera refaite.

## 10 – Questions diverses

La question du pass sanitaire pour les visites muséales est posée. Il conviendra de questionner impérativement les musées avant de lancer les invitations à inscriptions.

La randonnée initialement programmée sur le site de la Gardiole le jeudi 17 juin est annulée, la randonnée + de la semaine ayant lieu lors de la fête de printemps le mardi 15 juin.

***Le prochain CA de l'association se tiendra le lundi 6 décembre à 10 heures sur le site du Triolet.***

La séance est levée à 12 h 00

Président,

Armand Boyat

Secrétaire de séance

Michèle Boyer

(1) : date fixée au 25 juin 18 heures

(2) : date fixée au 22 juin